



Les grandes organisations internationales



En quelques mots...

Quelles sont l'origine, l'évolution et l'actualité des différentes organisations internationales en rapport avec l'Europe ? Il s'agit de comprendre comment le système des Relations Internationales basé sur la coopération multilatérale a été progressivement mis en place depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale et d'apprendre les structures et le fonctionnement des différentes organisations qui s'occupent chacune d'un domaine d'intervention spécifique. Au cœur de ce système se trouve l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses organes dont la Cour internationale de Justice ainsi que des institutions spécialisées comme : l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque Mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA).

A côté du système de l'ONU, il y d'autres organisations internationales, dont il s'agit d'étudier les fonctions complémentaires, notamment celle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Cour pénale internationale et d'une alliance de défense qui lie l'Europe, les Etats-Unis et le Canada au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Il s'agit d'appréhender la dynamique du processus de relations internationales qui s'effectue au sein de ces organisations internationales, où se retrouvent régulièrement de nombreuses puissances dans le monde pour discuter des enjeux internationaux, pour prendre ensemble des décisions sur la gestion de crises internationales ou pour fixer des objectifs pour une coopération multilatérale dans de nombreux domaines.



Faits et chiffres

Dans le système des relations internationales actuel, il y a de nombreuses organisations internationales qui fonctionnent à géométrie variable et qui interviennent dans des domaines différents.

- L'Organisation des Nations Unies (ONU) créée en 1945 à New York, compte 193 Etats-membres et se base sur les principes de la Charte de San Francisco ;
- Parmi ses organes il y a, à côté de l'Assemblée générale, le Conseil de Sécurité et le Secrétariat ainsi que la Cour internationale de justice.
- Parmi ses institutions spécialisées, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) sont créées en 1945, l'Organisation internationale du travail (OIT), fondée dès 1919, s'installe à Genève en 1946 et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est mise en place en 1948.
- En ce qui concerne les institutions économiques, un Fonds monétaire international (FMI) et une Banque Mondiale sont instaurés en 1945 et le Fonds international de développement agricole (FIDA) en 1977.
- D'autres organisations internationales complètent ce dispositif, notamment l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour la libéralisation des échanges, qui est mise en place en 1995 et qui compte aujourd'hui 164 membres, la Cour pénale internationale dont les statuts sont signés en 1998, qui est créée en 2002 et qui compte aujourd'hui 123 Etats-membres, ainsi que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) créé en 1949 et qui compte 31 Etats-membres aujourd'hui.



Pourquoi cette thématique ?

Le système des relations internationales et la place de l'Europe dans celui-ci peut paraître un sujet compliqué aux yeux des citoyens, alors qu'il s'agit des acteurs qui prennent par exemple des décisions nous impactant dans la gestion des crises internationales par exemple.

On a donc besoin de comprendre comment les différentes organisations internationales ont vu le jour, à commencer par l'ONU et son système d'institutions spécialisées. L'objectif est de pouvoir situer l'ONU dans l'architecture des autres organisations internationales telles l'OMC, la Cour internationale de Justice et l'OTAN. Chaque organisation internationale a son histoire, sa géographie des membres, son fonctionnement institutionnel, ses domaines d'interventions. À côté de la complexité de l'agencement entre ses différentes organisations dans le monde, il s'agit de comprendre la pluralité d'approches des coopérations internationales et de pouvoir ensuite mener une réflexion critique sur l'actualité et les enjeux internationaux.



Les informations clés

Origines et faits marquants

L'idée de mettre en place une gouvernance internationale pour sauvegarder la paix est déjà présente dans l'entre-deux-guerres. Après la Première guerre mondiale en 1919, sur la base des 14 points du président américain Woodrow Wilson, la Société des nations (SDN) voit le jour à Genève, avec pour objectif de protéger l'ordre international tel que défini par les traités de paix. Faute de pouvoir d'intervention contraignant, d'outils militaires et de plus affaiblis par l'absence des Etats-Unis qui refuse de ratifier le traité, la fonction de stabilisation des frontières de la SDN se solde par un échec. Après la Deuxième guerre mondiale en 1945, l'idée est toutefois reprise par le président américain Théodore Roosevelt, qui parvient à convaincre ses Alliés occidentaux (France, Royaume-Uni) et Staline (URSS) de créer une nouvelle organisation internationale qui remplacerait la SDN. Après la signature de la Charte des Nations-Unies à San Francisco par 51 Etats, l'Organisation des Nations unies (ONU) est créée le 25 octobre 1945 avec son siège à New York.

Son objectif est, comme pour la SDN, le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Afin de faciliter cette tâche, une [Cour internationale de justice](#) est créée à la Haye qui remplace la Cour permanente de justice internationale (CPJI), instaurée par la Société des Nations (SDN). De surcroit, une force armée, les « [Casques bleus](#) », est prévue et peut être employée pour des missions de maintien de la paix.

L'ONU est composée d'une Assemblée générale représentant ses Etats-membres, qui décide à la majorité, mais les décisions sur une intervention militaire sont prises par le Conseil de Sécurité de l'ONU à l'unanimité. Ce dernier est composé des cinq principaux vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale, qui sont des puissances nucléaires : les Etats-Unis, l'URSS (la Russie aujourd'hui), le Royaume-Uni, la France et la Chine. C'est pour cette raison que l'ONU se trouve largement bloquée durant la guerre froide qui oppose les Etats-Unis et l'URSS et que même après 1991, il y a peu d'opérations de maintien de paix qui recueillent l'accord des 5, comme par exemple au Rwanda en 1994 ou pendant les guerres en ex-Yougoslavie entre 1991 et 1995. Comme le montre le véto de la Russie contre toute intervention de l'ONU dans le cadre de la guerre en Ukraine, ce blocage reste encore aujourd'hui d'actualité.

Mais l'ONU dispose également d'un certain nombre d'institutions spécialisées où la coopération internationale peut être effectuée avec une approche plus fonctionnelle. Parmi ces institutions, un grand nombre peut profiter du travail déjà effectué avant ou pendant le temps de la SDN. Ainsi, par exemple [l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation](#) (FAO) a un prédecesseur qui est l'Institut international d'agriculture (IIA) mis en place à Rome dès 1905. L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture ([UNESCO](#)) créée en 1945, a ses racines dans la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI) qui est instaurée en 1922 au sein de la SDN et [l'Organisation internationale du travail](#) (OIT) existait déjà au sein de la SDN en tant que telle. [L'Organisation Mondiale de la Santé](#) (OMS) et l'Office du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés peuvent également s'appuyer sur les travaux de la SDN en matière de lutte contre les épidémies et d'aide aux réfugiés.

Le système des relations internationales après la Deuxième Guerre mondiale repose aussi sur un ordre économique. Les crises monétaires et économiques dans l'entre-deux-guerres avaient montré que la stabilité politique dépend aussi de la stabilité économique. Ainsi, l'économiste John Meynard Keynes avait proposé d'instaurer, dans le cadre du système de l'ONU, une Organisation mondiale du commerce (OMS) et une Banque mondiale, voir une monnaie mondiale, le Bancor, afin de pouvoir réguler les flux économiques et financiers au niveau mondial. Sa proposition n'a pas été retenue, mais un [Fonds monétaire international](#) (FMI) et une Banque mondiale ont été mis en place en 1945 afin de pouvoir aider des pays en difficulté économique et financière. En 1977, [le Fonds international de développement agricole](#) (FIDA) s'est ajouté pour compléter ce dispositif plus spécifiquement pour le secteur de l'agriculture.

Le système de l'ONU et de ses institutions spécialisées n'est de loin pas complet. Il se développe un système économique à partir des accords du GATT initié par les Etats-Unis en 1947 pour libéraliser les échanges économiques mondiaux; il faut attendre l'année 1994, lors de l'Accord de Marrakech, pour que l'OMC puisse finalement voir le jour dans une optique de renforcement de la structure économique multilatérale. Mise en place en 1995 en dehors de l'ONU, elle n'a pas de lien fonctionnel avec celle-ci et ne compte pas le même nombre d'Etats-membres. De même, sur le plan de la justice internationale, un accord sur la création d'une Cour pénale internationale n'intervient qu'en 1998, lors de la Conférence de Rome. Issue de l'idée d'une poursuite contre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité telle qu'effectuée lors des processus de Nuremberg en 1945-46 contre les nazis, la Cour est mise en place en 2002, mais tous les membres de l'ONU n'en font pas partie : ainsi, par exemple, les Etats-Unis ou la Russie ne comptent pas parmi ses Etats-membres.

Enfin, au niveau de la sécurité et du maintien de la paix, l'ONU se voit confrontée à une autre organisation internationale à caractère plus régional : l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), créée en 1949 entre les Etats-Unis, le Canada et leurs alliés en Europe de l'Ouest dans le contexte de la guerre froide. Elle reste jusqu'à nos jours l'alliance de défense multilatérale la plus puissante dans le monde. A l'origine destinée à assurer la défense de l'Europe occidentale dans le cas d'une attaque de l'URSS, l'OTAN n'a pas été abolie après la chute du mur de Berlin en novembre 1989 ou après l'éclatement de l'URSS en 1991. L'alliance s'est restructurée et élargie depuis la fin des années 1990 à des pays d'Europe centrale et orientale et aux Etats baltes, puis, depuis la guerre d'agression contre l'Ukraine aussi à la Finlande, qui menait jusque-là maintenu une politique de neutralité stricte. Avec 31 Etats-membres en Europe, un élargissement probable à la Suède et des candidatures de la Moldavie et la promesse faite à l'Ukraine une fois la guerre terminée, l'OTAN redevient une organisation de défense de plus en plus importante dans les relations internationales. Mais elle reste une organisation régionale euro-atlantique qui n'a pas de vocation mondiale et qui est issue d'une logique de confrontation entre deux blocs, l'un communiste (sous leadership de l'URSS), et l'autre libéral-démocratique (sous leadership des Etats-Unis) qu'on retrouve actuellement à nouveau avec l'opposition entre la Russie et l'Union européenne (UE).

Les organisations internationales

Le système de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

Le système de l'ONU se compose des principaux organes et de 15 institutions et agences spécialisées qui sont réparties dans différentes villes dans le monde. L'ONU fonctionne également à travers des programmes de coopération thématique, comme le Programme des Nations unies pour le développement de 1965 ou celui pour l'environnement de 1972.

■ Les organes de l'ONU

L'ONU est installée à New York et est composée de cinq organes statutaires : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle (qui n'est plus en fonction depuis la décolonisation), la Cour internationale de justice et le Secrétariat général. Les principaux organes décisionnels sont l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. L'Assemblée est composée de représentants des 193 Etats-membres : chaque Etat dispose d'une voix et prend ses décisions à la majorité des votes. Elle peut adopter des résolutions, qui ne sont toutefois pas contraignantes pour les Etats-membres. Le Conseil de sécurité est composé de 5 Etats permanents (France, Royaume-Uni, Russie, Chine, Etats-Unis) disposant d'un droit de véto et il statue donc à l'unanimité (avec la possibilité d'abstention non bloquante). Il peut adopter des résolutions sur des opérations de maintien de la paix qui engagent les Etats-membres. En plus des membres permanents, le Conseil de sécurité est composé de 10 membres non permanents mandatés pour deux ans, qui n'ont pas de droit de veto. Il se répartissent ainsi : 5 Etats d'Afrique et d'Asie-Pacifique, 1 Etat d'Europe orientale, 2 Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et 2 Etats d'Europe occidentale. Le Secrétariat général assure la gestion des activités de l'ONU et est composé de 90 000 fonctionnaires internationaux.

Les principales fonctions de l'ONU sont explicitées à l'Art. 1 de sa Charte : **il s'agit notamment de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, de développer les relations amicales entre les nations, de réaliser la coopération internationale et d'encourager le respect des droits de l'homme.** Dans ce dernier domaine, l'Assemblée générale a adopté dès 1948 la Déclaration universelle des droits de l'homme, sur laquelle se base le travail de l'ONU. Alors que l'ONU n'est pas un gouvernement mondial avec des compétences exécutives ou législatives, elle adopte des conventions qui relèvent du droit international et qui doivent en principe être transposées dans les lois nationales des Etats-membres. A titre d'exemple, on peut citer la Convention relative au statut des réfugiés de Genève en 1951, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1979 ou la Convention contre la torture en 1984. Elle promeut aussi les objectifs de développement durable pour un avenir plus durable du monde.

■ Les principales institutions spécialisées

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est créée en 1948 en Suisse (Genève) et dépend du Comité économique et social de l'ONU. En 2023, l'OMS compte 194 Etats-membres. Elle a pour but de promouvoir la santé au niveau mondial et intervient pour combattre les épidémies, les maladies infectieuses et les pandémies telle la tuberculose, la grippe aviaire, la fièvre jaune, le choléra, le SIDA ou plus récemment la COVID-19. Elle est composée d'une Assemblée mondiale de la santé, d'un Conseil exécutif et d'un Secrétariat général où travaillent des professionnels de la santé. Elle peut adopter des conventions internationales sur la santé, prendre des mesures sanitaires en cas d'épidémie et elle recueille et diffuse des données sanitaires au niveau mondial. Elle intervient également pour améliorer les conditions sanitaires dans le monde (alimentation, accès à l'eau potable, hygiène, etc.). Récemment, l'OMS a fait l'objet d'une crise majeure : le 31 janvier 2020, elle déclare une « urgence sanitaire mondiale » devant l'épidémie de Covid-19, mais en mai 2020, le président américain Donald Trump accuse l'OMS, dont le directeur est chinois, d'être sous emprise de la Chine et annonce le retrait des États-Unis. Ce n'est qu'en janvier 2021 que le président Joe Biden revient sur cette décision avec un nouveau directeur général.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est créée en 1945 à Genève, mais son siège est à Paris, où elle commence à travailler avec 20 Etats-membres fondateurs dès 1946. L'UNESCO a pour objectif de promouvoir la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture. Elle s'investit pour la lutte contre le racisme et pour une éducation pour tous : enfants, jeunes et adultes. En matière culturelle, son travail aboutit en 2003 à une première Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et en 2005 par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Dans le domaine des sciences naturelles, l'UNESCO travaille notamment sur le développement durable, ce qui aboutit, après une première conférence dans ce domaine en 1968 à la création d'un Programme sur l'homme et la biosphère. L'UNESCO a subi d'importantes crises, notamment en 1984, lors d'un premier retrait des Etats-Unis qui accusent l'organisation d'une proximité trop grande avec ce qui composait alors l'Union soviétique. Ils réintègrent l'UNESCO en 2003, mais après l'admission de la Palestine en 2011, très critiquée par les Etats-Unis et l'Israël, ils réduisent d'abord significativement leurs contributions budgétaires, puis suspendent leur adhésion avec Israël en 2018. Ce n'est qu'en 2023 que les Etats-Unis annoncent leur volonté de retourner à l'UNESCO et de payer à nouveau leurs contributions budgétaires.

L'Organisation internationale du travail (OIT) est créée en 1946 et son siège est à Genève. Son secrétariat général est le Bureau international du travail (BIT). En 2023, l'OIT compte 187 Etats-membres. Elle a pour but de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans le domaine du travail. Elle travaille selon le principe de la cogestion en rassemblant employeurs, syndicats de travailleurs et Etats-membres dans une Conférence internationale du travail qui se réunit une fois par. Elle adopte des normes internationales du travail sur la base des principes suivants : liberté syndicale, élimination du travail forcé, abolition du travail des enfants, travail décent et amélioration des conditions de travail et élimination de la discrimination en matière d'emploi. Huit conventions fondamentales ont été adoptées dans ses domaines entre 1930 et 1999 : sur la protection du droit syndical, sur le droit d'organisation et de négociation collective, sur l'interdiction du travail forcé, sur l'âge minimum au travail, sur l'interdiction du travail des enfants, sur l'égalité de la rémunération et contre la discrimination (emploi et profession). En 1968, elle organise la première conférence intergouvernementale visant à la réconciliation de l'environnement et du développement, questions toujours d'actualité dans le domaine du développement durable. Le principal résultat de la conférence a été la création du Programme sur l'homme et la biosphère.

L'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) est créée en 1945 au Québec et s'installe en 1951 à Rome. Elle comprend, outre les 193 membres de l'ONU également l'UE et deux membres associés (les îles Féroé et Tokelau). Son objectif est surtout de donner une assistance technique aux pays en développement en matière d'agriculture et alimentation, mais la FAO fournit également des études et statistiques pour favoriser une harmonisation des normes internationales en matière de nutrition, d'agriculture, des forêts et de la pêche. L'organisation fonctionne surtout comme un forum de débat et de conseil pour les gouvernements sur les questions agricoles et alimentaires et elle organise fréquemment des conférences et séminaires pour débattre des principaux problèmes dans ces domaines, y compris celui de la sécurité alimentaire. Mais elle souhaite aussi sensibiliser les populations aux problèmes de faim dans le monde. En revanche, sur le plan opérationnel, l'aide alimentaire de l'ONU est gérée par un programme spécifique, le Programme alimentaire mondial.

Le Fonds monétaire international (FMI) est créé en 1945 et regroupe 190 Etats-membres. Son objectif est de promouvoir la coopération monétaire internationale, de garantir la stabilité financière et économique, de faciliter les échanges internationaux et de promouvoir la croissance économique et l'emploi. Il est plus particulièrement chargé d'assurer la stabilité du système monétaire international et intervient ainsi pour aider les pays en difficulté pendant les crises financières. Pour cela, il accorde des prêts qui sont conditionnés par la mise en place de réformes économiques visant à rétablir une situation économique et financière stable. Après la fin du système international monétaire de Bretton Woods en 1973 (fin des taux d'échange fixes), le FMI a surtout le rôle d'aider les pays en développement endettés. Les interventions du FMI se sont multipliées dans les pays en développement à partir des années 1980, après la crise de la dette du tiers monde. Mais depuis la fin des années 1990, le FMI intervient aussi dans des pays développés, comme la Grèce, le Portugal, l'Irlande, la Roumanie ou l'Ukraine.

La Banque Mondiale est créée en 1945 à Washington et a pour objectif de lutter contre la pauvreté en accordant des aides financières à des Etats en difficulté. Il s'agit du premier prêteur d'argent public au niveau mondial. Elle se compose de deux principales institutions : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) qui compte 189 membres et l'Association internationale de développement (IDA) et comprend trois autres organisations financières internationales : la Société financière internationale (IFC), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Au départ, la tâche principale de la Banque Mondiale a été d'aider l'Europe pour la reconstruction économique après la Deuxième Guerre mondiale. Après la fin de la guerre froide, la Banque Mondiale apporte aussi de l'aide aux pays post-communistes. Aujourd'hui son objectif principal n'est plus la croissance économique, mais de mettre fin à l'extrême pauvreté mondiale d'ici 2030. En plus des prêts accordés, elle finance aussi des projets d'ONG et conduit de nombreuses recherches en rapport avec le développement économique mondial.

■ Les autres agences de l'ONU

D'autres agences fonctionnelles de l'ONU travaillent dans le monde dans différents domaines de coopération internationale. Un large nombre d'entre elles sont installées à Genève, notamment l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH) et le Centre du commerce international (CCI). Mais il y a également des agences dans d'autres villes dans le monde, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal, l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et Programme alimentaire mondial (PAM) à Rome, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à Madrid et l'Organisation maritime internationale (OMI) à Londres.

Les autres organisations internationales

■ L'OMC

L'OMC est créée en 1995 à Genève, à la suite des Accords de Marrakech de 1994. Elle est issue du processus de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1948 qui a conduit à l'organisation, sous le leadership des Etats-Unis, de cycles de négociation internationale pour la libéralisation des échanges mondiaux. Le dernier cycle dit de l'Uruguay a eu lieu entre 1986 et 1994 et aboutit aux Accords de Marrakech. Le GATT a contribué à fortement diminuer les droits de douane sur les marchandises qui passent en moyenne de 40 % en 1948 à moins de 6 % en moyenne en 1994. La décision de l'institutionnalisation du GATT sous forme d'organisation internationale est prise pour favoriser la poursuite de cette libéralisation des échanges. L'OMC a pour but de gérer les accords commerciaux multilatéraux existants et de lancer de nouvelles négociations pour libéralisation d'autres secteurs d'économie (comme l'agriculture ou les services). Elle a aussi une fonction pour le règlement des différends entre les membres. L'organisation est gérée par un directeur général et elle est composée d'une Conférence ministérielle qui se réunit une fois tous les deux ans ainsi que d'un Conseil général composé d'un représentant par Etat-membre, qui se réunit une fois par mois et supervise notamment le Comité chargé de nouvelles négociations commerciales. Le secrétariat général de l'OMC compte environ 700 salariés. L'OMC a instauré un Organe de règlement des différends (ORD) qui peut sanctionner financièrement les États qui ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'organisation. Cet outil est théoriquement puissant, mais a fait l'objet de nombreuses critiques, car la composition de ses membres n'est pas décidée de manière démocratique ni transparente. Actuellement, il est totalement bloqué par les Etats-Unis qui ne sont pas d'accord avec la composition l'organe d'appel du règlement des différends. Par ailleurs, l'OMC fait aussi l'objet de critiques de la part des altermondialistes qui jugent l'organisation comme l'avocat de la mondialisation, du libéralisme économique et des grandes entreprises multinationales, au détriment du bien-être de la population.

■ [La Cour pénale internationale \(CPI\)](#) est créée lors de la Conférence de Rome en 1998, qui est entrée en vigueur en 2002, après ratification de son statut par 60 Etats-membres de l'ONU. Depuis lors, 123 Etats ont signé le statut, mais 32 Etats ne l'ont pas encore ratifié, dont la Russie et les Etats-Unis. Certains Etats-membres de l'ONU, notamment l'Inde et la Chine, n'ont pas adhéré à la Cour. La CPI est chargée de juger les personnes accusées de génocide, de crime contre l'humanité, de crime d'agression et de crime de guerre. Elle statue donc sur des personnes et elle peut exercer sa compétence si cette dernière est un ressortissant d'un Etat-membre ou si le crime supposé est commis sur le territoire d'un Etat-membre. Le premier procès de la CPI a eu lieu en 2009 contre Thomas Lubanga, président du Rwanda, qui a été jugé coupable de crimes de guerre en 2012. D'autres requêtes sont instruites concernant des situations en Afrique (Ouganda, en République démocratique du Congo, Kenya, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Mali, Burundi, Nigéria), au Moyen-Orient (Soudan, la Libye, Palestine) en Asie (Bangladesh/Birmanie, Philippines, Afghanistan) en Amérique latine (Venezuela) et en Europe (Géorgie, Ukraine). Le 17 mars 2023, la CPI a prononcé un mandat d'arrêt contre le président russe et certains responsables russes pour le crime de guerre de « déportation illégale » d'enfants ukrainiens.

■ L'Organisation du traité d'Atlantique nord (OTAN)

L'OTAN est créée en 1950 à la suite de la signature du Pacte atlantique en 1949 entre douze Etats-membres fondateurs (France, Royaume-Uni, Italie, trois Etats du Benelux, Danemark, Norvège, Islande, Portugal, Canada et États-Unis). C'est une alliance de défense dont l'objectif est « la sauvegarde de la liberté et de la sécurité de tous ses membres par des moyens politiques et militaires ». Le principe de la défense collective est consacré dans l'Art. 5, qui stipule qu'une attaque contre un membre de l'Alliance est considérée comme une attaque dirigée contre tous les Alliés. Pendant la guerre froide, l'OTAN est l'Alliance de défense occidentale qui protège ses membres contre une éventuelle attaque du bloc communiste dirigé par l'URSS.

L'OTAN s'élargit rapidement dès les années 1950, d'abord à la Grèce et la Turquie et à l'Allemagne, puis en 1982 à l'Espagne. Après la fin de la guerre froide, l'élargissement à l'Est a lieu en 1999 et 2004 intégrant d'abord la Pologne, la Hongrie et la République tchèque, puis la Bulgarie, les trois Etats baltes, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. En 2009, l'Albanie et la Croatie se joignent à l'OTAN, en 2017 et 2020 le Monténégro et la Macédoine du Nord. En 2022, après le déclenchement de la guerre en Ukraine, la Finlande et la Suède posent leur candidature : la Finlande est admise en 2023, mais la candidature de la Suède reste en suspens, car il faut l'unanimité de tous les Etats-membres de l'OTAN pour tout élargissement et la Turquie n'a pas encore donné son feu vert.

■ Les défis et perspectives pour les organisations internationales

L'avenir des relations internationales dépend de l'avenir du multilatéralisme. Les Organisations internationales et notamment le système de l'ONU ont été mis en place depuis 1945 pour favoriser la coopération multilatérale au sein d'organisations internationales, qui se basent toutes sur les principes ancrés dans la Charte de l'ONU et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948. Or le système de gouvernance créé au sein de l'ONU fait l'objet de nombreuses critiques. La présence de cinq puissances – les vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale – au sein du Conseil de sécurité qui disposent d'un droit de véto instaure de jure une hiérarchie non-justifiable entre ses grandes puissances nucléaires et les autres Etats-membres de l'ONU. De surcroît, le droit de véto bloque constamment les décisions de l'ONU sur l'emploi des forces de maintien de la paix, d'abord, pendant la guerre froide, où les Etats-Unis et l'URSS s'opposent en permanence, mais aussi aujourd'hui, où la Russie et la Chine se confrontent souvent aux puissances occidentales concernant les crises internationales (Syrie, COVID-19, guerre en Ukraine, etc.). Sans réforme fondamentale du système de gouvernance à l'ONU, en matière de sécurité et de défense, c'est l'organisation régionale de l'OTAN qui s'avère plus efficace, mais qui n'a pas de vocation mondiale, et reste dominée par les Etats-Unis qui s'oppose aujourd'hui frontalement à la Russie et la Chine.

En matière de gouvernance économique, de nombreux défis se posent également pour les organisations internationales. L'OMC est une organisation internationale à part, qui ne fait pas partie du système de l'ONU et qui n'est pas liée aux organisations à caractère économique de cette dernière (FMI, Banque mondiale). Ses objectifs sont différents de ceux de l'ONU, il s'agit de libéraliser les échanges mondiaux et de favoriser le commerce international sans forcément prendre en compte les conséquences pour les êtres humains. Les objectifs humanitaires de l'ONU peuvent alors s'avérer incompatibles avec ceux de l'OMS, qui, de plus, est une organisation dont les institutions sont souvent accusées d'être non-transparentes et non-démocratiques. Le développement du commerce mondial entre également en conflit avec les objectifs de développement durable de l'ONU, ce qui suppose la définition de nouveaux équilibres.

Au-delà de cette incompatibilité fondamentale, les nombreuses institutions et agences spécialisées de l'ONU doivent pouvoir trouver leur place dans le système des relations internationales. Elles doivent travailler en complémentarité les unes avec les autres, mais également par rapport aux nombreuses organisations régionales qui existent, notamment en Europe (UE, Conseil de l'Europe), mais aussi ailleurs dans le monde. Enfin, l'histoire de l'ONU et la guerre contre l'Ukraine met l'accent sur une question fondamentale qui se pose pour les organisations internationales : comment maintenir une gouvernance mondiale multilatérale si l'une des grandes puissances ne joue plus le jeu de la coopération internationale. Cette question s'est déjà posée pour la SDN concernant l'Allemagne nazie et s'est soldée par un échec. Les Etats-Unis ont déjà quitté une fois l'OMS et deux fois l'UNESCO. La Russie a déjà quitté le Conseil de l'Europe. Ni les Etats-Unis, ni la Russie n'ont adhéré à la Cour pénale internationale. L'avenir des organisations internationales dépend donc de la volonté des Etats de s'engager en faveur du multilatéralisme.



Désormais, je suis capable de :

- Comprendre l'ordre international et le multilatéralisme
- Comprendre le système de l'ONU
- Comprendre la multiplicité des organisations internationales
- Connaître des exemples des champs d'intervention des organisations internationales



Boîte à outils

[Site internet ONU](#)

[Site internet Organisation mondiale de la Santé](#)

[Site internet Organisation Internationale du Travail](#)

[Site internet UNESCO](#)

[Site internet Organisation mondiale du commerce](#)

[Site internet OTAN](#)

[Site internet Fonds monétaire international](#)

[Site internet La banque mondiale](#)

[La Conférence des Parties](#)

[Site internet Cour Pénale Internationale](#)

[Chaine YouTube ONU](#)



Je m'entraîne

1. A l'origine de l'ONU on trouve :

- les 14 points du président américain Wilson
- la Société des nations (SDN)
- la Charte de San Francisco
- la Déclaration universelle des droits de l'homme

2. Laquelle des institutions ne fait pas partie du système de l'ONU ?

- la Banque Mondiale
- l'UNESCO
- La FAO
- l'OMC

3. Qui décide à l'ONU des missions de maintien de paix et comment ?

- l'Assemblée générale, à la majorité qualifiée
- le Conseil de sécurité, avec un droit de véto pour les membres permanents
- le Conseil de sécurité, à la majorité, sur proposition de l'Assemblée générale
- les membres permanents du Conseil de sécurité à la majorité qualifiée

4. Laquelle des institutions spécialisées de l'ONU n'a pas son siège à Genève ou à Washington :

- l'OIT
- l'UNESCO
- l'OMS
- le FMI

5. L'ONU est souvent bloquée :

- a. parce qu'elle ne dispose pas de force armée pour intervenir
- b. parce que l'Assemblée générale n'arrive pas à se mettre d'accord sur des résolutions
- c. parce qu'un des membres permanents du Conseil de sécurité s'oppose à une mesure
- d. parce que la Russie impose son véto à toute intervention militaire

6. L'OTAN :

- a. est un pacte de sécurité internationale
- b. a été créé à cause de la guerre froide par tous les pays d'Europe de l'Ouest et de l'Europe de l'Est pour se protéger des deux grandes superpuissances
- c. est une alliance de défense euro-atlantique initiée au moment de la guerre froide par les Etats-Unis
- d. a été élargie après la fin de la guerre froide à toutes les anciennes républiques soviétiques

7. L'OTAN intervient dans les crises internationales :

- a. toujours sur la base d'une résolution de l'ONU
- b. si l'article 5 s'applique parce qu'un de ses Etats-membres est attaqué
- c. quand l'Union européenne demande de l'aide
- d. pour apporter de l'aide humanitaire aux pays en voie de développement

8. La Cour pénale internationale :

- a. a été créée en 1945 au moment des procès de Nuremberg qui jugeaient les criminels de guerre nazis
- b. coopère avec la Cour internationale de justice pour juger les Etats-membres de l'ONU en cas de crimes de guerre
- c. n'a été créée qu'en 2002 comme nouvelle institution spécialisée de l'ONU
- d. est une organisation internationale indépendante de l'ONU qui juge des criminels de guerre

9. L'OMC dispose de la possibilité :

- a. d'imposer par la force des réductions tarifaires
- b. de sanctionner financièrement les Etats-membres qui ne respectent pas leurs engagements
- c. de financer des opérations par moyen de contributions volontaires de firmes multinationales
- d. d'exclure un de ses Etats-membres pour non-respect des engagements

10. Le système international multilatéral ne fonctionne plus :

- a. si les Etats utilisent aussi le bilatéralisme
- b. si les Etats forment aussi des organisations régionales
- c. si les Etats quittent les Organisations internationales
- d. si l'Union européenne devient un Etat fédéral

Réponses correctes : 1-c, 2-d, 3-b, 4-b, 5-c, 6-c, 7-b, 8-d, 9-b, 10-c.